



Les Soins Non Programmés (SNP) en Médecine Générale



Lundi au vendredi de 8h à 20h



Au cabinet du médecin généraliste volontaire pour proposer un créneau de SNP en dehors de sa patientèle



Enfants et adultes pour des pathologies aiguës telles que les otites, grippe, varicelle, etc.

Je suis malade (hors renouvellement d'ordonnance et certificat)



J'ai un médecin traitant



Je le contacte
pour prendre RDV



Je n'ai pas de médecin traitant ou il est indisponible



Je contacte le **Service d'Accès aux Soins (SAS)**

au 116 117



Vous pourrez obtenir un **conseil médical**
ou une **consultation de Soin Non Programmé**
si le **médecin régulateur** le juge nécessaire.

Un Soin Non Programmé ne relève pas d'une urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h, assurée par un médecin aux jours et horaires d'ouverture des cabinets médicaux.

NB : Les entorses, lumbago, etc. peuvent être assurées par un kinésithérapeute dans le cadre des SNP kiné (voir encadré dédié pour plus d'infos).